

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VA-1281 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VA-964

Agrandissement de la zone C1-12 et réduction de la zone C1-13 en conséquence (intersection de la rue Principale Sud et de la 10^e Avenue Est)

La Ville d'Amos a reçu une demande de modification de zonage afin de construire un bâtiment avec restauration et service au volant pour les lots 2 977 798 et 2 977 799, cadastre du Québec, situés à l'angle de la rue Principale Sud et de la 10^e Avenue Est. L'usage projeté entre dans la classe « C-8 commerce de restauration », ce qui est prohibé dans la zone C1-13, où présentement, seuls sont autorisés les usages « commerce de vente au détail », « commerce pétrolier » et l'usage spécifiquement autorisé « commerce de réparation et d'entretien de véhicule de promenade ».

Pourquoi autoriser les commerces de restauration sur les lots visés?

- Les lots visés par la demande sont situés sur un coin de rue à fort achalandage et visibilité, ce qui contribue à son potentiel commercial. Le conseil municipal juge opportun d'autoriser à cet endroit les commerces de restauration, de même que les autres usages commerciaux autorisés actuellement dans la zone C1-12, qui est contiguë au nord. De plus, il y a déjà la présence d'un restaurant dans cette zone (PFK);
- L'usage projeté cadrerait davantage à la zone C1-12 qu'à la zone C1-13 en raison de l'harmonisation entre les usages autorisés dans cette dernière;
- Aucune modification à la grille de spécifications de la zone C1-12 n'est proposée.

DATES À RETENIR

- L'assemblée publique aura lieu le 11 avril 2024 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville (176, 1^{re} Rue Est).

Elle sera aussi **webdiffusée** en direct sur la page **Facebook** et sur la chaîne **YouTube** de la Ville d'Amos.

- Possibilité d'effectuer une demande de participation à un référendum du 24 avril au 1^{er} mai 2024.

Votre propriété est-elle visée par la modification réglementaire?

Les zones concernées peuvent être décrites ainsi :

- **C1-12** : comprend les terrains commerciaux de Hart, PFK, Rona et Hyundai;
- **C1-13** : comprend les terrains commerciaux de la station-service Shell, de Boutin Performance, et des deux lots visés par ledit projet de règlement.

Pour toute question, communiquez avec nous :

@urbanisme@amos.quebec

819 732-3254

